

La force des s@ges

Bulletin électronique mensuel de l'AQDR – janvier 2015 — N° 93

Le tour de l'actualité aînée en quelques clics

L'AQDR en mouvement Vers un changement de paradigme

par Judith Gagnon
Présidente élue 2014-2015



« Vieillir, ce n'est pas uniquement subir et se soumettre, c'est aussi vouloir et choisir, résister et construire, compenser et gagner. Vieillir, c'est jour après jour, se développer au gré des occasions provoquées ou non, bien sûr dans certaines conditions, mais aussi au-delà même des poids de ces contraintes. »

Jean Carette, L'Âge citoyen, Boréal, p. 15

Jean Carette, gérontologue et expert dans toutes les questions relatives à la vieillesse, trace la voie aux aînés qui veulent continuer à participer au développement collectif de notre société. En un sens, il représente bien la vision du vieillissement promue par l'AQDR. Depuis 35 ans, au fil des luttes et des gains sociaux importants, l'AQDR a contribué à l'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Notre mouvement est passé à travers le temps toujours vivant, s'inspirant des grandes valeurs qui ont toujours été les siennes, soit la solidarité humaine et la justice sociale. Au fil du temps et des changements de présidence, l'AQDR a évolué et développé de nouvelles expertises. Les sections de l'AQDR ont construit des programmes adaptés aux besoins des personnes âgées. L'apprentissage du travail collectif s'est fait doucement, mais sûrement.

Un leadership axé sur la participation sociale des personnes âgées

La défense collective des droits des personnes âgées s'inscrit directement dans le schéma de la participation sociale des aînés. Au premier stade, nous y retrouvons la participation sociale et, en fin de parcours, la défense des droits des personnes âgées. Tout y est intimement relié. C'est une question de gradation de niveaux et de moyens. À titre d'exemple, les aînés qui se sensibilisent aux questions sociales, qui rejoignent des réseaux et qui s'engagent socialement à divers niveaux, participent socialement au devenir de la société. L'engagement social constitue un important déterminant de la santé des personnes.

Par ailleurs, dans certains cas, lorsque les droits des aînés sont bafoués, il devient nécessaire de défendre leurs droits. Il y a plusieurs moyens pour ce faire : communiquer le mécontentement, demander des changements dans les façons de faire, négocier des solutions acceptables pour les parties, utiliser les recours judiciaires appropriés et, enfin, se joindre collectivement à un mouvement pour faire changer les choses. Au fil de temps, nous avons expérimenté ces divers moyens. **Je ne voudrais surtout pas que l'on oublie que nous avons tous ces moyens à notre portée et qu'il convient de les adapter adéquatement en fonction des situations et des contextes.**

Un sens politique à développer

Actuellement, le contexte sociopolitique nous incite à faire preuve de sens politique et à rechercher des alliances avec d'autres groupes âgés. Rappelez-vous le sens des mots « Pouvoir gris ». Nos acquis sont incontestables à tous les niveaux. Nos services s'inscrivent dans tous les spectres de la participation sociale : prévention et intervention. Les prochaines années sont décisives. Nous devons consolider nos acquis et nous projeter délibérément vers l'avenir.

En 2015, plusieurs rencontres sont planifiées avec des instances politiques gouvernementales, municipales et même des organismes privés. Des ententes de services avec des universités nous projettent ainsi vers l'avenir. Les sections de l'AQDR pourront bénéficier de ces savoirs et en faire profiter les âgés.

Un mot d'ordre, développer et soutenir le réseau AQDR

Le développement du réseau des AQDR est extrêmement important. **Nous avons des antennes dans toutes les régions du Québec**, et il faut s'en servir. Notre force collective est reliée à la force de chacune de nos AQDR. Comment faire? Il faut d'abord avoir un meilleur portrait de notre réseau et identifier nos zones d'impacts sur les âgés. Quand on se présente devant des instances diverses, il faut absolument leur montrer qui nous sommes partout au Québec et quels sont nos produits et services. Nous devons donc travailler aussi à renforcer des sections qui ont peu de moyens. C'est ainsi que nous deviendrons un organisme incontournable pour les âgés.

Un défi collectif : nous allons le relever

Je ne veux pas vous faire la description du climat qui prévaut actuellement au sein de l'AQDR nationale. Cependant, je crois nécessaire de ne pas passer sous silence la crise interne vécue au sein de l'administration de l'AQDR nationale et qui a amené une forte cristallisation des positions. Le malaise interne date de plusieurs mois. Le changement de garde ne s'est pas fait pour rien.

Rappelez-vous les dernières élections de juin 2014, l'AQDR n'avait jamais reçu autant de candidatures aux postes d'administrateurs. Vous souvenez-vous aussi dans quel contexte s'est faite cette élection?

Je ne vous cache pas qu'il est très difficile, voire impossible, d'arriver à un consensus dans ce conseil d'administration. Les prises de position sont violentes et les propos sont très souvent irrespectueux. Aucune chance n'est laissée aux nouveaux administrateurs. Tout de suite, une charge qui déstabilise et aggrave le climat. Pourtant, nous avons toutes et tous été élus démocratiquement à nos postes. Faut-il toujours chanter la même chanson ou jouer du violon de la même manière?

Depuis l'élection du 4 juin dernier, il y a eu deux démissions au sein de ce conseil d'administration : Mme Anne Falcimaigne et M. Jean-Claude Paquet, deux administrateurs compétents qui n'ont pas pu résister à une forme d'intimidation sournoise et dangereuse pour la santé et la sécurité des personnes.

La démocratie est un beau concept qui se vit difficilement surtout lorsqu'il y a des conflits de valeurs profonds au sein de groupes. Nous devons clarifier les choses pour donner une chance au Mouvement de se tourner vers l'avenir.

Je vous invite donc à la confiance. Il est essentiel que vous suiviez le déroulement des prochaines activités. N'hésitez surtout pas à nous contacter lorsque vous entendez des rumeurs et que vous voulez comprendre les véritables enjeux.

Je compte sur votre collaboration sans quoi aucune action collective n'est possible.

Projet de loi 3

L'AQDR est choquée du peu d'ouverture du ministre à respecter les engagements pris à l'égard des retraités

À la suite de l'adoption de la Loi sur la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (projet de loi 3), l'AQDR est profondément déçue de la portée limitée des amendements que le ministre Moreau a apportés à son projet de loi initial. L'AQDR dénonce cette loi qui constitue un dangereux précédent en remettant en question les ententes signées dans le passé et qui met en danger la sécurité financière des personnes âgées.

« Notre organisme reconnaît que la situation de certains régimes de retraite municipaux est préoccupante, et c'est pourquoi nous avons démontré une approche constructive en commission parlementaire. Plusieurs amendements visant à améliorer le projet de loi ont été introduits sans toutefois en changer la trame de fond, soit, entre autres, la possibilité donnée aux municipalités de revenir de façon unilatérale sur les ententes signées de bonne foi avec leurs retraités. Nous sommes profondément déçus de voir que le gouvernement fait aussi peu de cas de l'importante fragilisation des revenus des personnes retraitées que ce projet de loi peut entraîner », a déclaré la présidente de l'AQDR nationale, Mme Judith Gagnon.

Il était déjà décevant que le ministre Moreau rédige un projet de loi qui touche autant de personnes âgées sans prendre la peine de les consulter auparavant, il l'est encore plus de voir que celui-ci a eu aussi peu d'écoute vis-à-vis de leurs principaux arguments à la suite de la commission parlementaire. L'AQDR rappelle au gouvernement du Québec que la retraite est une décision irrévocable ayant été prise sur la base de conditions convenues entre une municipalité et ses employés, et qu'avec cette loi, les municipalités seront autorisées à ne plus respecter ces conditions. Étant donné l'importance de cette question, l'AQDR poursuivra sa défense des droits des personnes retraitées et préretraitées face aux autres projets de loi sur les retraites que le gouvernement a annoncés pour le printemps prochain.

Source : AQDR nationale



États généraux sur l'avenir des retraites

Le projet de loi 3, qui confisque les fonds de retraite dans le secteur municipal, c'est « *déshabiller Paul pour que tout le monde soit tout nu* ». Telle est la belle image employée par Eve-Lyne Couturier, chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) lors des États généraux sur l'avenir des retraites tenus le 21 novembre à Montréal, dans les locaux des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ). En effet, ce qu'il faut, c'est améliorer les retraites de tout le monde et non pas dépouiller ceux et celles qui ont un fonds de retraite décent, comme les employés municipaux. Le projet de loi 3 déchire des contrats signés. Dans la mire du gouvernement ensuite : les universités, le RREGOP et le secteur privé. Mettre tout le monde tout nu.



Parmi les autres conférenciers et panélistes de cette journée :

- Michel Lisée, économiste et expert en régimes de retraite (une grande compétence)
- Claude Grenier, responsable de la campagne FTQ, « *Une retraite à l'abri des soucis!* »
- Claude Béland, ex-président du Mouvement Desjardins (quelle sagesse!)
- Gabriel Nadeau-Dubois, ex-leader étudiant (quelle fougue, mais aussi quelle pensée claire!)

Une journée substantielle et il y aura une autre journée semblable au printemps prochain. France Leblanc et Jacques Fournier représentaient l'AQDR lors de cette rencontre.

Lire le [compte rendu détaillé de la journée sur les retraités \[PDF 101 Ko\]](#).

Lire aussi « [La prospérité pour tous ou l'austérité et la prospérité pour quelques-uns](#) » par Jeff Begley.

Voir aussi l'[article sur canoe.ca](#).



Eve-Lyne Couturier,
chercheuse à l'Institut
de recherche et
d'informations
socio-économiques [IRIS]

Nouvelles de l'AQDR

AQDR NATIONALE

L'AQDR se réjouit de la création de la Chaire de recherche Antoine-Turmel sur la protection juridique des aînés

L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) tient à féliciter la Faculté de droit de l'Université Laval du leadership qu'elle démontre avec la création de sa chaire de recherche sur la protection des droits des personnes aînées.

« Avec le vieillissement de la population, nous voyons émerger de nouvelles problématiques concernant la protection des droits des aînés. Pour une organisation de défense des droits comme la nôtre, il est rassurant de savoir que les aînés pourront désormais compter sur des chercheurs universitaires de grand calibre afin de documenter les problématiques juridiques existantes et contribuer à la recherche de solutions », a expliqué la présidente de l'AQDR nationale, Mme Judith Gagnon.

Alors qu'en octobre dernier, l'ADQR organisait une manifestation urbaine pour le respect des droits des aînés sous le thème « Les aînés ont le droit à la joie, à la vie et à la sécurité », il est agréable de voir de grandes institutions comme l'Université Laval se joindre au mouvement. Tout en se réjouissant de cette nouvelle, l'AQDR espère qu'elle pourra travailler de concert avec les gens de la Chaire de recherche Antoine-Turmel afin d'améliorer la protection des droits des aînés au Québec.

Visionner la [vidéo « Les aînés ont droit à la vie, à la joie et à la sécurité » \[2:02\]](#).

Consulter le [communiqué de l'Université Laval](#) sur la création de la nouvelle Chaire.

AQDR BRANDON

Gilles Forget honoré par Québec



Grand dévouement. Ayant occupé les postes de président (2008 à 2010) et de vice-président de la section Brandon de l'association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR), Gilles Forget obtient les grands honneurs. Il est le lauréat lanauchois du prix Hommage Aînés.

La suite dans [L'Action Joliette](#).

Gilles Forget est encadré de la ministre Francine Charbonneau et de Jean-Pierre Corneault, président de la Table régionale de concertation des aînés de Lanaudière. © gracieuseté

AQDR CHICOUTIMI

Un méritas pour l'AQDR Chicoutimi

Le 18 octobre dernier, l'AQDR Chicoutimi s'est vu remettre le méritas Distinction/Innovation OBNL lors du gala Distinction Essor 02 et de la Corporation de développement régional Saguenay–Lac-Saint-Jean.



L'organisme a remporté ce trophée pour le service du Répit à votre portée. Ce service de répit atypique, proposé aux proches aidants d'aînés durant les soirs et les fins de semaine, a été rendu possible grâce au financement de l'Appui pour les proches aidants d'aînés de la région. Il faut savoir que l'AQDR offre déjà un service de répit de jour, la clé du répit, et ce, depuis plusieurs années.

De gauche à droite : Jean-Pierre Simard, président de l'AQDR Chicoutimi, Karine Boisvert, agente de développement et Francine Brisson, présidente d'ESSOR 02.

AQDR LAVAL-LAURENTIDES

Maintien des couples en CHSLD : une mesure d'exception qui devrait être la norme

Dans un communiqué publié le 25 novembre dernier, l'AQDR Laval-Laurentides se réjouit de la décision du CSSS de Saint-Jérôme de permettre à Fleurette et Thomas Todasco de demeurer ensemble dans leur résidence actuelle. Rappelons qu'on menaçait de séparer ce couple, marié depuis 67 ans, puisque les besoins en soins des deux personnes n'étaient pas semblables.

« Nous nous interrogeons cependant sur le nombre de couples de personnes âgées qui n'ont pas reçu ce traitement spécial et qui ont dû être séparés parce que le système de santé ne réussit pas à les garder ensemble. Cette séparation cause un stress important aux personnes impliquées. Non seulement elle pose un risque accru pour leur santé, mais elle est inhumaine du point de vue émotionnel. »

De l'avis de l'AQDR Laval-Laurentides, des situations semblables ne devraient plus se produire : garder les couples ensemble devrait être la norme.

Voir le [communiqué émis par l'AQDR Laval-Laurentides](#).

Pour plus de détails, lire l'[article paru dans le Journal de Montréal](#), le [communiqué émis par le CSSS de Saint-Jérôme](#) ou visionner le [reportage sur canoe.ca](#).

« Ils auront été ensemble jusqu'à la fin »



© Photo Camille Laurin-Desjardins /Agence QMI

C'est finalement la mort qui aura séparé le couple marié depuis 67 ans, qui craignait que le système de santé ne puisse plus les héberger au même endroit. Neuf jours après avoir obtenu la certitude que Fleurette Todasco, dont les soins sont beaucoup plus lourds que ceux de son mari, allait pouvoir rester avec lui à la Résidence Desjardins, dans les Laurentides, Thomas Todasco est mort des suites d'une pneumonie, à l'âge de 89 ans.

L'article complet sur canoe.ca.

Refusons l'austérité

Déclaration commune au premier ministre Couillard

Déclaration d'un ensemble de groupes à propos de l'austérité. L'AQDR y est par l'intermédiaire de deux coalitions dont elle est membre : la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et la Coalition solidarité santé.

Monsieur le Premier Ministre du Québec,

Nous sommes un mouvement concerté d'acteurs du progrès social. Des organismes de la société civile, des associations étudiantes et des organisations syndicales qui vous lancent un message clair : « Pour préserver la société québécoise de la destruction, nous refusons l'austérité! »

PARCE QUE nous défendons l'accessibilité et la qualité des services à la population dans la santé, les services publics et l'éducation pour assurer une plus grande justice sociale et une redistribution de la richesse;

PARCE QUE l'égalité passe par la non-discrimination, la non-violence et par l'autonomie économique des femmes;

PARCE QUE le gouvernement doit avoir le courage d'aller chercher de nouveaux revenus.

La suite sur le [site de la FIQ](#).

Manifestation monstre contre l'austérité

Des dizaines de milliers de personnes ont participé à la manifestation monstre contre l'austérité préconisée par le gouvernement Couillard-Leitão, le samedi 29 novembre à Montréal. L'AQDR nationale y était! Une manifestation semblable a eu lieu à Québec le même jour. Bizarrement, le quotidien La Presse n'a pas parlé de cette importante manifestation dans son édition papier.



Anne Falcimaigne (AQDR Laval-Laurentides) et Lyne Baillargeon (AQDR nationale).

Photos : Jacques Fournier.

Manifestation du Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD)

Devant le ministère des Finances, au Centre de commerce mondial, le 8 décembre 2014. Pour demander un meilleur financement des groupes. L'AQDR y était! Faisait pas chaud! France Leblanc, Rocio Alvarado et Jacques Fournier y représentaient l'AQDR.



France Leblanc et Rocio Alvarado (AQDR nationale).

Photos : Jacques Fournier.



Les groupes en défense collective des droits réclament 40 millions \$ de plus

Ce matin, des dizaines de personnes chahutent avec des sifflets et des casseroles devant le bureau du ministre des Finances, à Montréal. Elles réclament 40 millions \$ de plus dans le prochain budget Leitão, pour les organismes en défense collective des droits. Organisée par le Regroupement des organismes de défense collective des droits (RODCD), la manifestation vise à protester contre la faiblesse des subventions versées actuellement par Québec à quelque 325 organismes qui ont pour principale mission de regrouper et de défendre les personnes et les collectivités dont les droits de la personne sont bafoués. « Les subventions aux groupes en défense collective des droits n'ont pas été augmentées ni même indexées, depuis 1996 », précise Caroline Toupin, porte-parole du Regroupement.

La [suite](#).

L'AQDR Outaouais réclame un meilleur financement

L'AQDR Outaouais a participé à la manifestation et au point de presse en appui aux 11 groupes de défense collective des droits de l'Outaouais. La moyenne du financement de ces groupes pour 2014 est de 46 837 \$, montant avec lequel ils doivent payer salaire, loyer, téléphone, activités, services comptables, etc. L'AQDR Outaouais, quant à elle, touche 30 000 \$ par année en subvention du SACAIS pour assurer une permanence et tenir des activités d'information, de sensibilisation et de mobilisation sur le respect des droits des personnes âgées.

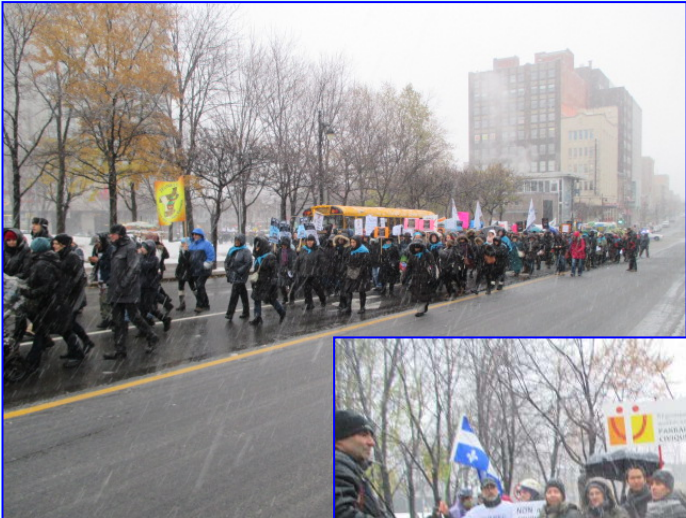
Voir l'[invitation](#) pour plus d'information.

Lundi 17 novembre, partout au Québec, plusieurs centaines d'organismes communautaires ont fermé pour réclamer un meilleur financement

Lundi, le 17 novembre, plusieurs centaines d'organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) à la grandeur du Québec ont fermé leurs portes dans le cadre de l'action « 225 minutes pour 225 millions/fermé pour cause d'austérité ». Tout au long de la journée, à la grandeur du Québec, des OCASSS, mais aussi des organismes communautaires d'autres secteurs ont fermé leurs portes pour une durée symbolique de 225 minutes. Ils ont dénoncé l'austérité et le sous-financement des groupes. Plusieurs activités ont été organisées, dont des manifestations, des visites de ministres et de députés, des actions symboliques ainsi que des actions thématiques et régionales « surprises ».

La [suite](#).

Manifestation contre le sous-financement du communautaire



À Montréal et à la grandeur du Québec,
le 17 novembre 2014. Neige, pas neige,
on manifeste.



Photos : Jacques Fournier.

L'AQDR Montmagny-L'Islet se joint à la marche de solidarité

Près d'une centaine de personnes, issues des milieux communautaires de L'Islet, Montmagny et Kamouraska, ont répondu à l'appel de la Corporation de développement communautaire (CDC) ICI Montmagny-L'Islet pour une marche de solidarité, le 17 novembre à Saint-Jean-Port-Joli. Ils ont ainsi dénoncé le sous-financement des organismes communautaires et les mesures d'austérité annoncées par le gouvernement Couillard.

« Nous travaillons présentement sur du temps emprunté », a confié Rose Pomerleau de l'AQDR Montmagny-L'Islet, dont la mission est la défense collective des droits des personnes âgées. « Serons-nous obligés d'abandonner nos interventions auprès des personnes âgées », s'interroge-t-elle?

La suite sur [Le Placoteux](#).



Quasi unanimité contre le projet de loi sur les mégafusions forcées du ministre Barrette

Pour une véritable consultation sur l'avenir du réseau public

Par 32 grands organismes — Un large consensus se dégage des inquiétudes exprimées, notamment en commission parlementaire, par plusieurs organisations sur le projet de loi 10, porté par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette. Plusieurs experts ont aussi exprimé de grandes réserves au sujet de cette réforme qui pèserait lourd sur l'organisation du réseau de la santé et des services sociaux.

La suite dans [Le Soleil](#).

« La réforme Barrette ne tient pas la route »

par Paul Lamarche, Réjean Hébert et François Béland, professeurs, Département d'administration de la santé, École de santé publique, Université de Montréal

Le projet de loi 10 vise à améliorer l'accès et la qualité des services de santé et des services sociaux tout en diminuant la bureaucratie dans un souci d'efficacité. Pour ce faire, le projet de loi fusionne tous les établissements publics de la santé et des services sociaux d'une région en un Centre intégré de santé et de services sociaux, à l'exception de Montréal où il en prévoit cinq. Bien que nous, professeurs du département d'administration de la santé de l'École de santé publique de l'Université de Montréal, soyons d'accord avec les objectifs de la réforme, nous remettons sérieusement en question l'efficacité de la réforme proposée à atteindre ses objectifs. Les preuves scientifiques révèlent que les fusions d'établissements ne génèrent pas les économies de coûts escomptés, ne réduisent pas la bureaucratie et n'améliorent pas l'intégration des services et leur accessibilité. Et la centralisation résultant de cette réforme ne permettra pas d'atteindre ses objectifs et aura des effets pervers importants.

La suite dans [Le Soleil](#).

Des inquiétudes chez les chercheurs et les syndicats

Dans le milieu de la santé, chez les syndicats comme dans le milieu universitaire, le projet de loi 10 crée bien des inquiétudes. En voici quelques-unes soulevées par différents acteurs du système. Réaliser une grande fusion administrative pour augmenter l'efficacité du système de santé et améliorer l'accessibilité et la qualité des soins aux patients : voilà les grands objectifs du projet de loi 10 déposé par Gaétan Barrette, ministre de la Santé et des Services sociaux. L'idée n'est pas nouvelle, constate Damien Contandriopoulos, chercheur à l'Institut de recherche en santé publique de l'Université de Montréal. Il est toutefois très inquiet puisque très rares sont les endroits dans le monde où les résultats ont été concluants. Par contre, d'autres stratégies éprouvées ont été laissées de côté. Ce qui l'amène ni plus ni moins à se demander à quoi sert la recherche

La suite dans [Le Devoir](#).

« Une rupture historique »

L'entrée en vigueur du projet de loi 10 risque de plonger dans l'incertitude les plus vulnérables. Selon Dominic Foisy, directeur du Département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais (UQO), la centralisation des pouvoirs dans les mains du ministre de la Santé représente un important danger qui guette les groupes communautaires. Dans la conférence qu'il a donnée sur les conséquences de l'austérité à la Table nationale des corporations de développement communautaire du Québec (TNCDC), Dominic Foisy avance que le projet de loi 10 marquerait « une rupture historique très importante avec les fondements mêmes du réseau de santé et des services sociaux que le Québec a créé durant les années 1970 ». À cette époque, sa création visait essentiellement la participation des citoyens. « Quand le ministre annonce la fin des centres de santé et des services sociaux (CSSS), qui sont déjà un recul par rapport à ce que nous avons avec les CLSC, et qu'il crée des mégaorganisations sur le plan régional, c'est évident que les citoyens pourront de moins en moins prendre part aux prises de décisions. »

La suite dans [Le Devoir](#).

Les femmes plus touchées

Une manifestation dans le but de protester contre les mesures d'austérité mises en place par le Parti libéral de Philippe Couillard a eu lieu le 29 novembre à Montréal et à Québec. Une semaine avant ce grand rassemblement, Ève-Lyne Couturier, chercheuse à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), a tenu à souligner qu'il est faux de penser que les conséquences de ces mesures d'austérité toucheront les hommes et les femmes de la même manière.

Les inégalités hommes/femmes sont un sujet dont on entendait déjà parler au Québec, mais la forme actuelle du discours a changé. « Les gouvernements québécois qui se sont succédé ces dernières années affirmaient pour la plupart prendre en considération les inégalités entre les hommes et les femmes. Québec avait fait le pari d'aider les familles et les plus démunis plus que dans toute autre province au Canada. Aujourd'hui, nous assistons à un changement de cap », explique Ève-Lyne Couturier, qui a récemment commencé à s'intéresser au sujet des conséquences des mesures d'austérité chez les femmes.

La suite dans [Le Devoir](#).

Le projet de loi 10 ouvrirait la porte à la sous-traitance

Le projet de loi 10, modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales, fait peser des risques lourds sur l'avenir des services sociaux et de santé offerts à la population, estiment Pierre Soucy, président du Conseil provincial des affaires sociales du Syndicat canadien de la fonction publique, et Nicole Déry, vice-présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux. En centralisant entre les mains du ministre



les pouvoirs de décision ayant trait aux services et aux soins, le projet ouvre la porte à la mainmise du secteur privé, conformément aux tendances affichées par le gouvernement en place, qui « se désengage de tout », estime Pierre Soucy.

La suite dans [Le Devoir](#).

Réforme Barrette : la transition coûterait 500 millions \$, selon le PQ



Le Parti québécois évalue à 500 millions \$ les coûts de transition qu'entraînera la vague de fusions dans la santé que propose le ministre Gaétan Barrette. « On nous fait miroiter des économies de 220 millions \$. On pense plutôt qu'on va avoir des dépenses pour 500 millions \$ avec une paralysie du système qui va être très significative », a commenté, lundi, la porte-parole de l'opposition officielle en santé, Diane Lamarre, à la suite du dépôt par le ministre de nombreux amendements au projet de loi 10 sur la réforme en santé.

La suite dans [Le Soleil](#).

Santé : les Québécois appuieraient de moins en moins la réforme

Les Québécois appuieraient de moins en moins le projet de réforme du système de la Santé proposé par le ministre Gaétan Barrette. C'est notamment ce qui ressort d'un récent sondage réalisé par la firme Léger, à la demande de la Fédération de la santé et des services sociaux (FSSS-CSN), affiliée à la CSN. Ainsi, seulement 19 % des répondants croient que le projet de loi 10 contribuerait à améliorer l'accès et la qualité des soins et des services à la population. Par opposition, près de la moitié des personnes sondées (49 %) pensent que l'objectif principal de cette réforme ne sera pas atteint.

La suite dans [La Presse](#).

Pétition pour le maintien des comités des usagers dans chaque installation de santé

Sur le site de [l'Assemblée nationale](#) (jusqu'au 5 février).

Réforme Barrette : visite au bureau de Marguerite Blais

par Jacques Fournier

Une délégation de la Coalition solidarité santé s'est rendue au bureau de la députée de St-Henri-Ste-Anne, Marguerite Blais, le 27 novembre, pour lui demander que le gouvernement retire le projet de loi 10 du ministre Barrette, sur les mégafusions, qui ferait plus de tort que de bien. La délégation a été reçue par son attachée politique, Isabelle Gautrin. La délégation était composée de Karine Triollet, d'Action-Gardien, de Catherine Raymond, de Solidarité St-Henri, de Pierre Soucy du CPAS-SCFP et de votre serviteur, pour l'AQDR. Des délégations semblables de la Coalition solidarité santé rencontrent actuellement des députés libéraux à la grandeur du Québec pour faire valoir que la réforme Barrette créerait plus de problèmes qu'elle prétend en régler.

Note 1 : J'ai demandé à l'attachée de dire ceci à Mme Blais : « Le ministre de l'Agriculture Pierre Paradis conteste le rapport Robillard qui veut couper les plans de stabilisation des revenus agricoles. Mme Blais devrait faire une Pierre Paradis d'elle et contester le projet de loi 10 ».

Note 2 : Mme Blais vient de faire savoir son opposition au redécoupage des territoires des commissions scolaires à Montréal, redécoupage préconisé par le ministre Bolduc. Encore un effort pour être vraiment proche des usagers, Mme Blais!



Catherine Raymond, Karine Triollet et Pierre Soucy.
Photo : Jacques Fournier.

Projet de loi 10 : la résilience ou la résistance?

par Jacques Fournier

Dans le Devoir du 10 décembre 2014, on trouve un compte rendu d'une rencontre nationale sur l'avenir du système de santé ([article réservé aux abonnés](#)). Dans le contexte du projet de loi 10, qui force une nouvelle fois la fusion des établissements du réseau, on se demande quelle attitude adopter : la résilience (composer le mieux possible avec les changements imposés) ou le devoir de résistance? Certains prêchent de taire nos objections et de jeter la serviette face aux

changements technocratiques, autoritaires, inutiles et dangereux proposés. Ce sont souvent des personnes (cadres, etc.) qui ont intérêt à ne pas faire de vague pour poursuivre leur mobilité ascendante.

D'autres disent que, puisque le système actuel ne fonctionne pas bien, il faut du changement, n'importe quel changement, cela ne peut être pire (hélas, oui, cela peut être pire, le projet de loi 10 en est la preuve). D'autres enfin se tiennent debout : tant que le projet de loi n'est pas adopté, il faut résister. Et si, par malheur, il est finalement adopté, il faudra encore le dénoncer, le combattre. On ne nous fera pas taire. En commission parlementaire, de nombreuses suggestions positives pour améliorer le réseau ont été mises de l'avant, solutions qui ne requièrent aucune fusion. Ce n'est pas vrai que les opposants n'ont pas de solution de rechange. Le ministre Barrette n'a rien voulu entendre. Il croit qu'il est le seul à avoir raison. Nous allons nous battre contre sa réforme. Sans arrêt. Avec tout le souffle dont nous sommes capables. C'est un devoir.

Note : Comment résister sans mettre notre tête d'intervenante sous la guillotine? Une suggestion pratique : allez voir votre syndicat! Et avec un peu d'imagination et un travail collectif...

Comment mobiliser nos membres en vue des manifestations?

par Jacques Fournier

Une amie me demandait : comment pourrions-nous mobiliser nos membres de l'AQDR pour qu'ils manifestent davantage contre les politiques inacceptables du gouvernement Couillard, politiques qui nuisent aux aînés? C'est sûr, au départ, que les retraités ne sont pas les plus nombreux dans les manifestations. Par contre, les militants et les militantes, ceux et celles qui ont manifesté toute leur vie, continuent à le faire après la retraite. Après tout, même bien occupés à la retraite, on a du temps davantage que nos enfants qui élèvent leurs enfants.

Selon mon expérience, il n'y a pas 56 recettes. Ce sont les sections locales – et non le National – qui sont les mieux placées, aiguillonnées, bien sûr, par le National. Ce sont les sections qui doivent contacter leurs membres, leur donner un point de rendez-vous précis et fournir un moyen de transport au besoin. Il faut un leadership local : « on y va en groupe » (une petite bannière rassembleuse avec ça?).



Pour moi, quand je vais à une manif, c'est aussi, en plus de la Cause, pour voir des amis. Si la section crée un climat de complicité et d'entraide, les membres viendront pour sortir et s'encourager entre eux.

Alors, si votre état de santé le permet, ne vous contentez pas d'une sympathique signature au bas d'une pétition et allez prendre l'air en manifestant entre amis! Avez-vous d'autres suggestions pour mobiliser nos membres et nos sections locales? Elles sont bienvenues!

P.S. Le journal La Presse dira que nous n'étions que quelques centaines de manifestants, mais vous aurez vu de vos propres yeux que nous étions plusieurs dizaines de milliers... et vous le direz à vos amis, en plus de l'écrire dans les médias sociaux.

Voir le site satirique [La Pravda](#) (un texte ironique).

Hébergement et services à domicile

Soutien aux aînés : la CSN dénonce la réduction des bains



La CSN a dénoncé, lundi, la réduction du nombre des bains aux personnes âgées donnés par le soutien à domicile du CSSS de la Vieille-Capitale. Cette mesure découle de compressions budgétaires de 3,8 millions \$ imposées par le gouvernement. La vice-présidente du syndicat des professionnels au CSSS de la Vieille-Capitale, Myra Therrien, a expliqué qu'une nouvelle consigne aux employés limite maintenant le personnel à ne donner des services que pendant cinq jours par semaine et de ne plus couvrir la fin de semaine. Auparavant, les services étaient donnés selon les besoins, sept jours sur sept.

La suite dans [Le Soleil](#).

Vos idées pour un Québec qui vieillit bien

Plus de soins à domicile

Les gens vivent non seulement de plus en plus vieux, mais aussi avec de plus en plus de maladies chroniques. Je les vois défiler tous les jours à l'hôpital, souffrants de démence, d'insuffisance cardiaque et de maladie pulmonaire obstructive chronique. Tout le monde aimerait les maintenir à domicile. Par contre, bien souvent, leur famille et leurs amis, s'ils en ont, n'ont pas l'argent, le temps ou l'énergie nécessaire. Dans cette société de performance, nous avons de la difficulté à concilier le travail et les enfants. Imaginez alors s'il faut aider nos parents en plus! Et même si les chiffres nous indiquent à quel point les aidants sont présents auprès de leur proche, je ne suis pas certaine du pourcentage de temps « de qualité » qu'ils peuvent véritablement avoir.

Je rêve d'un Québec où les soins à domicile des CLSC ne sont pas si pauvres. Avoir quelqu'un qui peut venir à domicile préparer deux ou trois repas par jour, nous accompagner à la banque ou à l'épicerie, nous

faire prendre une marche quand il fait beau... Avoir un sourire pour nous faire oublier que la vieillesse n'est pas qu'un déclin physique. Ensemble, avec un petit coup de pouce de nos élus, nous pouvons y arriver.

**Sarah Pomerleau, infirmière clinicienne,
suivi clientèle âgée à l'Hôtel-Dieu**

La suite dans [La Presse](#).

CHSLD : « On lave les animaux plus souvent au zoo de Granby »

Une résidente d'un CHSLD n'a pas eu droit à un seul bain depuis son arrivée, il y a neuf mois, et est seulement lavée à la débarbouillette, déplorent ses filles dans une [entrevue](#) accordée au Journal de Montréal.

« C'est inacceptable, réagit Judith Gagnon, présidente de l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR). Il faut que les résidences s'arrangent pour donner le service, sinon on ne fera plus rien pour personne. Et ce n'est que la pointe de l'iceberg. »

Lire les réactions des groupes d'aide aux aînés dans le [Journal de Montréal](#).

© Entrevue et images : Héroïse Archambault

Transport adapté : Les tarifs explosent de 650 %

À compter de janvier 2015, les tarifs de repas et de transport adapté pour les personnes qui fréquentent les centres de jour des établissements de santé connaîtront une hausse fulgurante allant jusqu'à 650 %, a appris Le Journal de Québec.

Le coût du transport adapté va faire un bond assez spectaculaire, passant de 1,50 \$ à 10 \$.

La circulaire du ministère de la Santé, expédiée aux établissements au début octobre, annonce également une hausse de près de 87 % du prix des repas pour les usagers des centres ou hôpitaux de jour. Le coût d'un repas passera ainsi de 3,50 \$ à 6,50 \$.

« Ce sont des hausses assez importantes qui s'ajoutent aux autres augmentations tarifaires annoncées ou anticipées, comme pour le transport ambulancier », argue le président de l'Association québécoise des retraités des secteurs public et parapublic (AQRP), Donald Tremblay.

La suite dans [Le Journal de Montréal](#).

Santé

Bilan de la journée

Priorité assurance médicaments entièrement publique

par Union des consommateurs

La journée du 6 novembre dernier, *Priorité assurance médicaments entièrement publique : adopter les meilleures pratiques pour l'équité et les finances publiques*, a attiré une grande variété de participants, signe de l'intérêt de toutes les parties prenantes pour le sujet : groupes communautaires, syndicats, compagnies d'assurance, pharmaceutiques, professeurs d'université, pharmaciens, politiciens, etc. Cette journée était l'occasion pour l'Union des consommateurs de souligner les cinq ans de sa campagne d'appui en faveur d'un régime entièrement public d'assurance médicaments. Démarrée en 2009, la campagne recueille maintenant l'appui de plus

de 350 groupes et experts, autant de multiplicateurs d'une revendication qui trouve de plus en plus de résonance sur la place publique.

La liste des participants à cette journée, de même que les présentations des conférenciers, et l'enregistrement audio du mot de la fin du parrain d'honneur de la journée, M. Jean Rochon, ex-ministre de la Santé, sont disponibles [au lien suivant](#).



M. Rochon a entre autres affirmé « Qu'il n'est plus temps de se demander si un régime entièrement public d'assurance médicaments est pertinent, mais bien quand il doit être implanté ». C'est dans cette perspective que la journée a permis de nourrir notre argumentaire pour mieux défendre la pertinence d'un régime entièrement public d'assurance médicaments au Québec,

grâce, entre autres au dévoilement des résultats d'une nouvelle recherche, de la firme Daméco et financée par le SFCP, qui détaille les impacts économiques de l'élargissement de la couverture du régime public d'assurance médicaments. En très grand résumé : le Québec serait économiquement gagnant à la suite d'une telle réforme (+333 M\$), et les pertes fiscales du gouvernement liées à la perte de la taxe de 9 % sur les primes d'assurance médicaments privées (-250 M\$) pourraient aisément être compensées par une modulation des primes qui reste à l'avantage des Québécois. Pour les citoyens, le fait de payer une prime à la RAMQ, plutôt qu'à une compagnie d'assurance privée permettrait de récupérer plus de 800 M\$!

[Pour consulter cette recherche.](#)

Cinq organismes dénoncent la facturation médicale illégale en cliniques



Cinq associations de défense des droits et de justice sociale ont uni leur voix, aujourd'hui, pour dénoncer la facturation médicale illégale observée dans certaines cliniques. Ces associations, qui regroupent à la fois des médecins et des dizaines de milliers d'utilisateurs du réseau de la santé, s'inscrivent dans la foulée d'un recours collectif contre le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), la RAMQ et plusieurs cliniques.

Médecins québécois pour le régime public (MQRP) dénoncent une nouvelle fois la multiplication des frais facturés aux patients.

« Cette pratique atteint aujourd'hui des proportions inégalées. Nos patients se font facturer de plus en plus de frais lors des visites médicales, au-delà des rares exceptions permises par la loi » a affirmé la Dre Isabelle Leblanc, présidente de MQRP. « Vulnérables en face des difficultés d'accès, les patients sont mal placés pour refuser de payer des sommes souvent élevées. Pourtant, tout ce qui est médicalement requis doit être accessible gratuitement. C'est le fondement même de notre régime public d'assurance maladie! Il est inacceptable que le Collège des médecins du Québec et la RAMQ ne sanctionnent pas ces pratiques illégales en dépit des nombreuses plaintes reçues. MQRP appuie donc sans réserve le recours collectif contre les frais accessoires », ajoute la Dre Leblanc.

La suite sur le site de la [Coalition solidarité santé](#).

Transport ambulancier : les aînés appelés à payer?

En plus de la commission Robillard, un autre comité gouvernemental recommande de retirer la gratuité du transport ambulancier aux personnes âgées de 65 ans et plus pour leur faire payer les mêmes tarifs que les usagers de moins de 65 ans. On propose toutefois que les personnes qui reçoivent le supplément de revenu garanti soient exemptées de payer ces frais. Le rapport ne parle pas de la possibilité d'une modulation en fonction des revenus. L'annulation de la gratuité aux 65 ans et plus apporterait des revenus de 30 M\$ au gouvernement.

La suite dans [Le Soleil](#).

Sur la place publique

L'ampleur du déficit contestée

« La dernière chose qu'il faut faire en ce moment, c'est bien de croire au discours catastrophique et aux chiffres qu'on entend! », déclare Simon Tremblay-Pépin, chercheur à l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). « Prenez le cas du fameux 3,2 milliards \$ de déficit budgétaire qu'on nous ressert constamment pour nous dire qu'on devra le combler en sabrant les dépenses dans les services publics, poursuit-il. D'où vient ce chiffre? Du rapport Godbout-Montmarquette déposé à l'arrivée au pouvoir du gouvernement Couillard. » Or, explique le chercheur, ces 3,2 milliards \$ provenaient de l'addition de tous les crédits demandés par tous les ministères au Conseil du trésor. Pourtant, le gouvernement de Mme Marois avait déjà retranché 1,8 milliard \$. « C'est dire que le déficit de 3,2 milliards \$ n'existe pas! », tranche M. Tremblay-Pépin.

La suite dans [Le Devoir](#).

Pour que le remède n'achève pas le patient

(texte collectif)

Le gouvernement Couillard mène une campagne de désinformation quant à l'ampleur de son déficit.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement du Québec a entrepris une campagne de désinformation quant à l'ampleur de son déficit. Il tente de convaincre les Québécois que l'État a atteint une taille insoutenable et, qu'en conséquence, il est urgent de l'amincir et de réduire l'accès aux services. Pourtant, le message porté par le dernier budget Leitão est tout autre. On y prévoit un déficit de 1,1 milliard \$ pour l'année 2014-2015, déduction faite des versements au Fonds des générations. Ce chiffre est semblable aux prévisions du gouvernement précédent, confirmées par le Vérificateur général avant l'élection.

La suite dans [Le Devoir](#)

Trente minutes avec

Maurice Boucher

Trente minutes avec [Maurice Boucher](#), militant syndical et ancien président de l'AQDR.



Un documentaire de la première saison de la série Web télé « [Les militants](#) ». Il s'agit d'une première fournée de dix-huit documentaires où des militants et des militantes issus du mouvement syndical ou du mouvement coopératif prennent la parole.

« Ces hommes et ces femmes racontent leur vécu, a précisé Fernand Foisy, producteur de la série. Ils parlent, parfois avec émotion, de leurs luttes ayant servi à obtenir des lois sociales, des services destinés à la collectivité, ainsi que des gains pour les travailleurs, syndiqués ou non.»

Bonne écoute!

Réflexion sur mourir dans la dignité

(J.F.) Au Brésil, dans les années 1940, on avait trouvé une façon d'aider les gens à mourir dans la dignité. Voici ce que rapporte Albert Camus dans ses *Journaux de voyage*, Gallimard, 1978, en p. 99 :

« ... qui me raconte l'histoire des aides-moribonds au Minas Gerais, région du Brésil. Dans certains cas, quand l'agonie dure trop longtemps, on convoque ces messieurs qui sont patentés. Ils arrivent habillés en ordonnateurs, saluent, retirent leurs gants et vont trouver le moribond. Ils le prient de dire "Marie-Jésus" sans discontinuer, lui placent un genou sur l'estomac et les mains sur la bouche, et poussent avec application jusqu'à ce que l'agonisant ait sauté le pas. Ils se retirent, remettent leurs gants, reçoivent cinquante cruzeiros et partent, entourés de la gratitude et de la considération générales ».

Si vous avez le temps de lire

Quand la beauté nous sauve

par Jacques Fournier

Quel livre magnifique, cet essai intitulé « *Quand la beauté nous sauve* » (Marabout, 2013, 218 pp.) En sous-titre : « *Comment un paysage ou une œuvre d'art peuvent-ils changer notre vie?* » L'auteur, Charles Pépin, philosophe et écrivain, y explique que la beauté – d'un paysage, d'une chanson, d'une œuvre musicale, d'une peinture, etc. – nous aide à mieux nous connaître et à oser être ce que nous sommes.

Pour lui, la beauté a quatre fonctions, qu'il détaille en quatre chapitres : nous permettre d'entrevoir l'harmonie des choses, de vivre du sens, de sublimer la libido et d'accueillir le mystère.

Quelques extraits :

– Kant définit ainsi le plaisir esthétique : « un jeu libre et harmonieux des facultés humaines » (p. 27). Trois mots importants : jeu, libre, harmonieux.

– Pour ressentir un **plaisir esthétique**, notre jugement doit être sans concept (on ne doit pas se référer à une certaine idée du beau), sans intérêt (on ne doit avoir aucun intérêt financier ou social ou autre à apprécier ce beau) et sans finalité (on ne doit pas se demander l'intention de l'auteur) (p. 40).

– La beauté est la promesse du bonheur (Stendhal) (p. 48).

– Devant certaines toiles, on peut ressentir un déchirement intérieur. « Ce que nous aimons alors, c'est être dérangé plutôt qu'apaisé » (p. 54).

– Selon Hegel, être sensible à la beauté du Sphinx égyptien (par exemple), c'est adhérer à l'idée que toute **culture** aspire à s'arracher à la **nature** qui, pourtant, fascine cette culture (p. 65).

– La philosophie est fondée sur le dialogue, qui n'est possible que si chacun mesure ses arguments, écoute ceux de l'autre et respecte les règles du langage (p. 70).

– (Parce que la culture grecque prône l'équilibre) Un fasciste convaincu, si Hegel a raison, ne peut donc pas avoir d'émotion esthétique devant une statue d'Apollon. Sauf à accepter de se laisser tenter par d'autres valeurs que les siennes (p. 71).

La suite dans les [Chroniques de Jacques](#).



Mosquée-cathédrale Cordoue, en Espagne.
De toute beauté



CAPSULE PHYLOSOPHIQUE

Que faire dans cette conjoncture où la lutte semble inégale?

par Jacques Fournier

Dans le climat morose dans lequel on vit actuellement (toutes les mesures des gouvernements Couillard et Harper), que faire? Que faire dans cette conjoncture où le néo-libéralisme domine et où la lutte semble inégale? Il faudrait peut-être relire alors certains de nos grands penseurs, auteurs nourrissants et substantiels comme Albert Camus. Dans *Actuelles I* (Chroniques 1944-48), le journaliste engagé écrit : « *Le vrai désespoir ne naît pas devant une adversité obstinée, ni dans l'épuisement d'une lutte inégale. Il vient de ce qu'on ne connaît plus les raisons de lutter et si, justement, il faut lutter. Les pages qui suivent disent simplement que, si la lutte est difficile, les raisons de lutter, elles du moins, restent toujours claires* ».

Que ça fait du bien de lire cela! Que nous dit Camus? Que si on sait pourquoi on se bat, on trouvera toujours l'énergie de se battre! Nous sommes nombreux, ici et un peu partout dans le monde, à lutter pour un certain nombre de valeurs : la bataille contre les inégalités sociales et économiques, la solidarité, le partage, la prise en charge par les gens de leur présent et de leur avenir, l'égalité réelle hommes/femmes, le respect effectif de l'environnement, le rejet de la surconsommation, la méfiance face à toutes les modes, la paix tangible, la démocratie véritable, le respect de la dignité des personnes, l'équité, la priorité de l'être sur l'avoir et le paraître.

Ces valeurs peuvent s'incarner de différentes façons, selon la conjoncture : les projets peuvent varier, les priorités évoluer, les échéanciers se modifier, les stratégies se transformer. Les valeurs restent. Notre devoir en est un de constance, notre ligne en est une de ténacité, de patience, de résolution et de volonté.

D'accord, tout cela est essoufflant. Que nous suggère Camus? De ne pas mettre tous nos œufs dans le même panier, de ne pas voir la vie que sous l'angle politique et social. Dans *Noces à Tipasa*, il écrit une belle synthèse de ceci : « *La misère m'empêche de croire que tout est bien sous le soleil et dans l'histoire; le soleil m'apprend que l'histoire n'est pas tout* ».

Lire aussi « [Combien de temps devons-nous nous battre pour nos idéaux ?](#) ».

Lire également « [Un peuple empêché](#) ».



Répliques cinglantes (suite et fin du texte paru dans le numéro précédent)

Sacha Guitry et Yvonne Printemps, son épouse du moment, se promènent dans un cimetière.

- Lorsque vous serez là, on pourra écrire sur la pierre : Enfin froide, déclare galamment le spirituel Sacha.
- Et quand vous y serez, sur la vôtre on pourra écrire : Enfin raide.

Je ne sais plus quel animateur de télé pose cette question fondamentale à Michel Blanc :

- Être chauve, est-ce un handicap?
- Je suis chauve, mais j'ai une queue de cheval!

Au Conservatoire national d'art dramatique, Louis Jouvet, professeur, à François Périer, jeune élève :

- Si Molière voit comment tu interprètes ton Don Juan, il doit se retourner dans sa tombe.

Et Périer, de répliquer du même ton :

- Comme vous l'avez joué avant moi, ça le remettra en place.

Anna Tyskiewicz, future comtesse Potocka, cachait avec soin un strabisme divergent.

Mais Talleyrand, le plus célèbre pied-bot de l'Histoire, connaissait cette infirmité.

Un jour, elle s'avisa de lui demander :

- Comment allez-vous, Prince?
- Comme vous voyez, madame, répondit Talleyrand.

– Le maréchal va beaucoup vous manquer... dit-on à l'épouse du Maréchal de Boufflers après qu'il fut décédé.

- Peut-être. Mais au moins, je saurai où il passe ses nuits, répliqua-t-elle.

– Monsieur de Rivarol, combien d'années me donnez-vous?, demandait une vieille coquette à l'homme célèbre.

Réponse :

- Pourquoi vous en donnerais-je Madame? N'en avez-vous donc pas assez?

À la fin d'un dîner organisé par Winston Churchill, le maître d'hôtel du héros de la guerre présente la cave à cigares aux invités. L'un d'entre eux, sans le moindre scrupule, en prend cinq, les met dans sa poche et déclare :

- C'est pour la route.
- Merci d'être venu d'aussi loin, lui lance Churchill.

LA FORCE DES S@GES – Bulletin électronique de l'AQDR

Rédactrice en chef par intérim : Lyne Baillargeon
Responsable section Santé et services sociaux : Jacques Fournier
Révision : Pauline Robert
Mise en page : Gilles Boucher

Responsabilité : comité Communications de l'AQDR

Les textes n'engagent que leurs auteurs et reflètent la richesse de nos débats.

Numéro de février 2015

Envoyez vos textes avant le 15 janvier

À : fds@aqdr.org



AQDR

AQDR nationale

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES